



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-204 (2026) DÉCRÉTANT
UN EMPRUNT DE 3 940 000 \$
ET AUTORISANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS POUR DIVERS PROJETS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 9 février 2026, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 29-204 (2026) décrétant un emprunt de 3 940 000 \$ et autorisant des dépenses en immobilisations pour divers projets municipaux ;
- le 14 avril 2026, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé le règlement d'emprunt numéro 29-204 (2026) ;
- l'objet de ce règlement est de décréter un emprunt de 3 940 000 \$ et autorisant des dépenses en immobilisations pour divers projets municipaux ;
- l'original du règlement d'emprunt numéro 29-204 (2026) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 16 avril 2026.

La greffière,

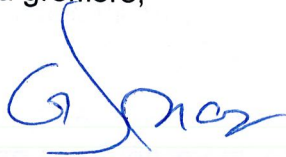
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 16 avril 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 16 avril 2026.

Donné à Coaticook, ce 16 avril 2026

La greffière,



Geneviève Dupras